



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

téléphone

Question écrite n° 122044

Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les dangers éventuels que peuvent provoquer les radiofréquences (WIFI, WIMAX, téléphone sans fil DECT). Nombre de nos concitoyens s'inquiètent des conséquences d'une exposition prolongée à ces ondes. Le risque pour la santé n'est pas aujourd'hui prouvé scientifiquement, mais on note une augmentation du nombre de personnes souffrant d'allergie. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures qu'il entend prendre pour que soient mieux pris en compte les seuils d'émission des installations pour qu'ils restent en deçà des limites d'exposition aux champs électromagnétiques admissibles, sans risque pour la santé humaine, dans le respect des normes européennes.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Weber](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122044

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3511